

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Val-de-Travers inaugure le « Petit Fer-à-Cheval », un nouvel étang de biodiversité

Après la revitalisation de l'Areuse, un nouveau projet en faveur de la biodiversité se concrétise dans notre commune. Une zone humide de 400 m² a été créée pour devenir un refuge important pour la faune et la flore.



A la suite des importants travaux de protection contre les crues et de revitalisation des berges de l'Areuse (réalisés en 2022-2023), la commune de Val-de-Travers confirme son engagement en faveur de l'environnement avec la finalisation du projet baptisé « **Le Petit Fer-à-Cheval** ». Ce nom est un hommage direct au vaste bras mort de l'Areuse, le « Fer-à-Cheval », qui fut comblé lors de la construction de la route cantonale H10 à la fin des années 1960.

Un nouveau refuge pour la faune

Développé sur une parcelle cantonale située en aval de la digue protégeant la zone d'activités économiques, ce projet est le fruit d'un **partenariat fructueux** mobilisant la Commune, Pro Natura Neuchâtel, le service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN) et un acteur privé.

L'objectif était de créer une **zone d'eau calme** vitale pour la biodiversité locale. Cet étang est destiné à servir de **refuge hivernal** essentiel pour les oiseaux d'eau et les limicoles (principalement d'octobre à mars), tout en offrant un milieu propice à la **nidification et au développement de la faune et de la flore locale** (batraciens, insectes et plantes aquatiques).

Conception technique et respect de l'existant

Un étang de 400 m² a été creusé directement dans le sol existant, sans nécessiter de mesure d'étanchéité artificielle. La zone se remplira naturellement par l'élévation de la nappe phréatique de l'Areuse en période de hautes eaux ou par le débordement de la rivière durant les crues et pourrait s'assécher temporairement en période d'étiage.

Le terrassement, a été conçu pour **préserver l'intégrité de la digue de protection ainsi que les arbres existants**. De plus, tous les matériaux extraits du sol ont été entièrement **réutilisés sur place**, illustrant une approche écologique de réutilisation complète.

Un projet financé intégralement par des tiers

Le coût total des travaux de **20'000 francs** est intégralement couvert par les financements et subventions de Pro Natura Neuchâtel, du SFFN et d'un acteur privé.

CONTACT | Eric Sivignon, conseiller communal
Territoire, énergie et mobilité

+41 32 886 43 77 | urbanisme.vdt@ne.ch



La Commune de Val-de-Travers s'est chargée de l'accompagnement administratif et de l'obtention du permis de construire. Ce modèle de collaboration a permis de concrétiser cet intéressant complément au projet de revitalisation, **sans impact financier direct pour les contribuables communaux**.

Val-de-Travers, le 26 novembre 2025

LE CONSEIL COMMUNAL

